

10 mai 2019 -16:43

Appartient à Conseil des ministres du 10 mai 2019

Avis du gouvernement fédéral sur l'adaptation de la réglementation relative à la navigation aux possibilités de navigation automatisée

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a autorisé la transmission de l'avis du gouvernement fédéral au ministre flamand de la Mobilité, à propos du projet d'arrêté du gouvernement flamand qui adapte la réglementation relative à la navigation aux possibilités de navigation automatisée.

Les gouvernements doivent se concerter au sujet de la détermination des règles de police de la navigation sur les voies navigables. Le gouvernement flamand a dès lors demandé au gouvernement fédéral de rendre un avis sur un projet d'arrêté, qui adapte la réglementation relative à la navigation aux possibilités de navigation automatisée.

Bien que le gouvernement fédéral soutienne totalement l'évolution vers la navigation automatisée, le projet d'arrêté appelle quelques considérations importantes sur différents points. Le gouvernement fédéral ne peut donc rendre un avis favorable sur ce projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be